

ASSEMBLÉE NATIONALE22 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L'EXERCICE DU MÉTIER D'AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1534

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, Mme Spillebout, M. Ledoux, M. Marion, M. Labaronne, Mme Marsaud,
Mme Vidal et M. Le Gac

ARTICLE 5 SEPTIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article propose un moratoire général de dix ans sur les réserves de substitution, y compris celles déjà autorisées. Une telle suspension massive, sans distinction entre les projets ni prise en compte des réalités locales, porterait un coup d'arrêt brutal aux efforts d'adaptation de l'agriculture face au changement climatique. Elle créerait une insécurité juridique majeure pour les projets en cours et ignorerait les processus de concertation engagés localement. Plutôt qu'une interdiction de principe, la réponse doit être différenciée, fondée sur l'expertise scientifique et le dialogue territorial.

Cet amendement vise à supprimer cet article.